



Informations générales sur la vaccination contre le COVID-19 avec le vaccin à vecteur de Janssen

La vaccination est-elle sûre et efficace ?

En Suisse, tout vaccin doit être autorisé. Pour y arriver, il doit satisfaire à des critères élevés de sécurité, d'efficacité et de qualité. L'Institut suisse des produits thérapeutiques Swissmedic a soumis les vaccins contre le COVID-19 à des études très précises avant de les autoriser. Ils sont sûrs et efficaces.

Lors des essais cliniques, plusieurs milliers de personnes ont reçu le vaccin à vecteur de Janssen. Depuis qu'il a été autorisé, il a été administré à des millions de personnes. Les spécialistes continuent de surveiller la sécurité et l'efficacité du vaccin. Le bénéfice d'une vaccination doit clairement l'emporter sur les risques. Ce n'est qu'à cette condition que le vaccin en question est recommandé en Suisse.

Où puis-je me faire vacciner ?

La Confédération a élaboré une stratégie de vaccination ainsi que des recommandations. La vaccination relève des cantons. Informez-vous sur le site Internet, par le biais de l'infoline de votre canton (www.ofsp-coronavirus.ch/cantons) ou auprès de votre médecin ou de votre pharmacien pour savoir où vous pouvez vous faire vacciner.

Pour qui la vaccination est-elle recommandée ?

Nous recommandons la vaccination contre le COVID-19 avec le vaccin à vecteur de Janssen à toutes les personnes de 18 ans et plus qui :

- ne peuvent pas se faire vacciner avec un vaccin à ARNm pour des raisons médicales ;
- refusent les vaccins à ARNm.

Qui ne devrait pas se faire vacciner avec le vaccin de Janssen ?

La vaccination contre le COVID-19 avec le vaccin à vecteur de Janssen n'est pas recommandée aux :

- personnes ayant une allergie sévère à un des composants du vaccin ;
- personnes ayant des antécédents de syndrome d'hyperméabilité capillaire (syndrome de fuite capillaire [SFC]) ;
- adolescents et enfants de moins de 18 ans et aux femmes enceintes et allaitantes. À ce jour, on ne dispose pas de données suffisantes pour l'application du vaccin à ces groupes ;
- personnes ayant un système immunitaire affaibli (pour cause de maladie ou de traitement).

Attention : vous avez une forte fièvre ? Vous êtes malade ou ne vous sentez pas bien ? Reportez alors le rendez-vous fixé pour le vaccin. Vous attendez le résultat de votre test COVID-19 ? Vous vous trouvez en isolement ou en quarantaine ? Ne vous faites pas vacciner maintenant et rattrapez la vaccination dès que possible.

Quelles règles dois-je observer si je suis enceinte ou envisage d'avoir un enfant ?

Nous vous recommandons la vaccination avec un vaccin à ARNm.

Si vous êtes enceinte ou envisagez d'avoir un enfant et que vous avez des questions sur la vaccination, veuillez-vous adresser à votre médecin ou à une sage-femme.

Comment se déroule la vaccination ?

Le vaccin est administré au moyen d'une piqûre dans le haut du bras. Après l'injection, il est recommandé de rester encore 15 minutes en observation sur place.

Combien de fois dois-je me faire vacciner ?

Une injection est nécessaire pour l'immunisation de base complète. Pour renforcer la protection vaccinale, nous recommandons, si possible, de compléter celle-ci avec une dose d'un vaccin à ARNm de Moderna ou Pfizer/BioNTech entre 28 jours et quatre mois après l'immunisation de base.

Quelle protection la vaccination m'offre-t-elle ?

Le vaccin à vecteur de Janssen utilise un virus inoffensif comme moyen de transport (vecteur), afin de transmettre à nos cellules des informations importantes sur l'agent infectieux. Votre corps développe une protection contre le COVID-19. La protection est atteinte environ trois semaines après l'injection. Le vaccin renforce votre système immunitaire et le prépare à combattre le virus. Le risque que vous attrapiez le COVID-19 est fortement réduit.

Important : il n'existe pas de protection totale. Certaines personnes pourront tomber malades malgré la vaccination. La vaccination offre toutefois une très bonne protection contre une évolution sévère de la maladie. Faites-vous tester dès que vous avez des symptômes du COVID-19.

Vous trouverez des informations détaillées concernant la vaccination à cette adresse : www.ofsp-coronavirus.ch/vecteur.

Combien de temps la vaccination me protège-t-elle ?

La protection contre une infection et les formes légères ou graves de la maladie diminue avec le temps. C'est pourquoi une vaccination de rappel avec un vaccin à ARNm est recommandée quatre mois après l'immunisation base. Une deuxième dose du vaccin de Janssen, au plus tôt deux mois après l'immunisation de base, est recommandée aux personnes qui ne peuvent pas se faire vacciner avec un vaccin à ARNm pour des raisons médicales ou qui refusent de recevoir un tel vaccin.

Puis-je attraper le COVID-19 en me faisant vacciner ?

Non. Vous ne pouvez pas attraper le COVID-19 en vous faisant vacciner. Les vaccins ne contiennent pas de coronavirus.

**Dois-je me faire vacciner si j'ai déjà été infecté par le coronavirus ?**

La vaccination est également judicieuse si vous avez déjà eu une infection au coronavirus. Une fois infecté, vous êtes en principe protégé d'une nouvelle infection pendant un certain temps. On ignore encore pendant combien de temps. Nous vous recommandons de vous faire vacciner afin d'être mieux et plus durablement protégé. Faites-vous si possible vacciner entre un et trois mois après l'infection.

Y a-t-il des effets secondaires ?

Toute vaccination peut avoir des effets secondaires. Le plus souvent, ils sont légers voire modérés et passent rapidement. Les effets secondaires sévères sont très rares. Certaines personnes peuvent, par exemple, développer une forte réaction allergique immédiatement après l'injection. Dans des cas isolés, on a observé, dans les trois premières semaines suivant l'administration du vaccin à vecteur de Janssen, des formes rares de thromboses (notamment des thromboses veineuses cérébrales ou des thromboses abdominales, mais aussi des thromboses artérielles) associées à une réduction de plaquettes sanguines. Ces cas étaient certes graves, mais ils ne sont survenus que très rarement (entre 1 et 8 cas pour un million de personnes) après l'administration du vaccin à vecteur de Janssen. Cela mis à part, aucune particularité relative à des effets secondaires sévères n'a été constatée à ce jour. On pourrait s'attendre à de tels effets secondaires dans les quelques mois suivant la vaccination. Des spécialistes observent attentivement d'éventuels indices.

Quels symptômes peuvent apparaître après la vaccination ?

- des réactions à l'endroit de la vaccination (point d'injection), telles que douleur, rougeur et gonflement
- des maux de tête
- de la fatigue
- des douleurs musculaires et articulaires
- des nausées
- des symptômes généraux, tels que des frissons, une sensation de fièvre ou une légère fièvre

Ces effets secondaires surviennent souvent après une vaccination. Ils montrent que le corps développe une protection contre la maladie. Sous une forme légère, c'est donc un bon signe. Une réaction allergique peut provoquer, immédiatement après la vaccination, un important gonflement, une rougeur, des démangeaisons ou des difficultés à respirer. Les symptômes typiques de thromboses sont des saignements punctiformes ou des ecchymoses (surtout autour du point d'injection), un essoufflement, des douleurs à la poitrine, un gonflement des bras ou des jambes, des douleurs abdominales persistantes, des maux de tête sévères ou persistants ou une vision floue. Si ces symptômes apparaissent, contactez immédiatement votre médecin.

Combien de temps peuvent durer les effets secondaires ?

En général, ils disparaissent après quelques jours. En avez-vous encore après une semaine ? Empirent-ils ? Ou vous faites-vous du souci ?

Alors, parlez-en à votre médecin.

Je suis vacciné. Puis-je infecter d'autres personnes avec le coronavirus ?

Après une vaccination et la vaccination de rappel, la probabilité que vous contractiez le coronavirus est nettement réduite, tout comme le risque de transmission. La vaccination ne protège toutefois pas à 100 %, et cette protection diminue avec le temps. L'efficacité et la vitesse de diminution de la protection peuvent changer en fonction du variant.

Attention : continuez à respecter les règles d'hygiène et de conduite et à porter le masque là où il est obligatoire.

Qui paie la vaccination ?

La vaccination est gratuite pour vous. La caisse-maladie en paie une partie. La Confédération et les cantons assument le reste.

La vaccination est-elle facultative ?

Oui. En Suisse, la vaccination est une démarche volontaire.

Où puis-je trouver d'autres informations ?

Vous trouverez d'autres informations sur la vaccination contre le COVID-19 sur les sites Internet de l'OFSP :

www.ofsp-coronavirus.ch/vaccination

Ou demandez à votre médecin, ou à la pharmacie.

